NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/9612
22 janvier 1970
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRESENTANT ET DES REPRESENTANTS SUPPLEANTS DE LA SIERRA LEONE AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de faire savoir qu'il a reçu des pouvoirs signés du Ministre des affaires étrangères de la Sierra Leone le 15 janvier 1970, par lesquels M. Davidson Nicol est nommé représentant et MM. F. B. Savage et C. E. Wyse représentants suppléants de la Sierra Leone au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont valides.

70-01757